

PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Service Ressources, énergie, milieux et
prévention des pollutions

Lyon, le 11 décembre 2013

Affaire suivie par : Vincent PERCHE et Michel CUZIN
Unité Prévention des Pollutions, Santé Environnement
Tél. : 04 26 28 66 45 – Fax : 04 26 28 67 19
Courriel : vincent.perche@developpement-durable.gouv.fr

Cellule G12
Tél. : 04 79 62 81 83
Courriel : michel.cuzin@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Directeur
Société MERLIN GERIN ALPES
Alespace
Voie Issac Newton
73800 FRANCIN

Objet : Mise en œuvre de la Directive IED – Déclaration de la rubrique principale et du BREF de référence associé

N. Réf. : REMIPP-13-PPSE-301-VP-[MERLIN GERINS-IED-73-P2-NS]

P.J. : sans

Monsieur le Directeur,

Suite à la parution au journal officiel des rubriques de la nomenclature relatives aux installations relevant de la directive IED, et conformément à l'article R.515.84 du Code de l'Environnement, vous m'avez fait parvenir par courrier du 15 octobre 2013 des propositions motivées de rubrique principale et de BREF associé.

Après instruction, nous avons l'honneur de répondre favorablement à votre demande et de proposer de retenir :

- comme activité principale la rubrique 3260 « *Traitement de surface de métaux ou de matières plastiques par un procédé électrolytique ou chimique pour lequel le volume des cuves affectées au traitement est supérieur à 30 m³* » ;
- comme BREF associé le BREF STM « *Traitement de surface des métaux et des matières plastiques* » de août 2006 ;
- pas d'autres rubriques 3xxx demandées au titre du bénéfice des droits acquis.

Vous voudrez bien nous proposer les conclusions-MTD applicables lors de la parution officielle de celles-ci.

l'inspecteur de l'environnement.



Michel CUZIN
P.I. Jean-Marie QUEUDET

Copies : Préfet – PPSE/VP – UT73/G12 - Chrono